



N° délibérations à modifier	Nom du produit	Tarif		Proposition nouveau tarif	Conditions
27/2018	Visites guidées individuelles	Tarif Plein	6 €	IDEM	
		Tarif réduit	4 €	IDEM	Moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite
		Tarif accompagnant	0 €	IDEM	Uniquement pour les accompagnants de personnes à mobilité réduite
8/2019		Tarif plein plaisanciers	5 €	Produit obsolète supprimé	
		Tarif réduit plaisanciers	3 €		
24/2020	Visites guidées groupe	Tarif Plein	150 €	IDEM	Minimum 15 personnes Maximum 30 personnes
		Tarif réduit	100 €	IDEM	Tarif forfaitaire pour les groupes scolaires, centres de loisirs et personnes handicapées dans la limite de 30 personnes, accompagnateurs et accompagnants compris
17/2021		Tarif préférentiel	100 €	IDEM	Tarif groupe préférentiel en partenariat avec la Villa du temps retrouvé (VTR)
27/2018	Visites famille	Tarif plein	4 €	IDEM	Quel que soit l'âge
8/2019		Tarif plein plaisanciers	3 €	Produit obsolète supprimé	

N° délibérations à modifier	Nom du produit	Tarif actuel		Proposition nouveau tarif	Conditions
33/2018 21/2019 08/2022	Ateliers de Katy (Création manuelle)	Plein tarif	6 €	IDEM	Pour les 4-12 ans
	Ateliers/Activités enfants et familles	Plein tarif	6 €	IDEM	Divers âges et thèmes : sportifs, loisirs, ludiques, scientifiques, culturels, numériques, culinaires...

N° délibérations à modifier	Nom du produit	Tarif actuel		Proposition nouveau tarif	Conditions
34/2018 (spectacle Noël Cabourg)	Spectacle OTI (famille Plus, halloween, Noël, paques, été...)	Plein tarif	-	6 €	Les spectacles sont généralement gratuits mais le tarif est tout de même créé si besoin
		Tarif parent accompagnant	3 €	3 €	

N° délibérations à modifier	Nom du produit	Tarif actuel		Proposition nouveau tarif	Conditions
16/2021	Semaine de la découverte	Plein tarif	6 € par activité	IDEM	Les participants aux ateliers de création manuelle (« atelier de Katy ») se verront en outre offrir un ticket gratuit pour une séance de maquillage prévue le jour du défilé d'Halloween, dans la limite des places disponibles

L'Office de Tourisme intercommunal propose également tout au long de l'année des visites guidées sur différents thèmes, dirigées vers une clientèle individuelle et groupe.

Il est proposé ce jour au Comité d'approuver la modification des conditions justifiant le tarif réduit des clientèles groupes (tarif au forfait) ainsi que de supprimer certains tarifs obsolètes pour les visites individuelles et/ou groupes.

N° délibérations à modifier	Nom du produit	Tarif		Proposition nouveau tarif	Conditions
27/2018	Journées du patrimoine Européennes et de pays)	Gratuit		IDEM	
27/2018 8/2019	Visites d'entreprise	Plein tarif	6 €	Produit obsolète supprimé	
		Tarif réduit	4 €		
		Tarif accompagnant	0 €		
		Groupe	3 €		
27/2018	Rando découverte	Plein tarif	9 €	Produit obsolète supprimé	
		Tarif réduit	7 €		
		Groupe	8 €		

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré**

**DECIDE à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'approuver les modifications des délibérations recensées dans les tableaux ci-dessus et de fixer les conditions et/ou nouveaux tarifs des activités de l'Office de Tourisme intercommunal, comme précisés dans ces mêmes tableaux, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Article 2 :** d'approuver l'intégration de ces nouveaux tarifs et/ou conditions dans les régies de recette de l'Office de Tourisme intercommunal (Cabourg) ainsi que dans celles des B.I.T de Houlgate, Dives-sur-Mer, Merville-Franceville et Beuvron-en-Auge, afin d'en autoriser la mise en vente sous forme de billetterie sur place dans tous les bureaux et également pour la vente en ligne de ces activités diverses (activités enfants, spectacle, visites guidées...)

**Article 3 :** d'approuver, dans la continuité des délibérations antérieures, l'autorisation déléguée à l'ordonnateur d'offrir la gratuité d'une prestation dans le cadre d'une action de promotion (ex : accueil de professionnels du tourisme, journalistes, séminaires, partenaires touristiques...). Cette décision sera validée par la signature du tableau de sortie de stocks par l'ordonnateur, autorisant ainsi le régisseur à extraire une gratuité.

**Article 4 :** d'autoriser l'OTI à créer de nouvelles activités, que ce soit de nouvelles visites guidées ou activités dans le cadre des animations famille, tout au long de l'année, sous réserve du respect des tarifs fixés. Ces activités seront de facto intégrées aux régies de recettes de l'OTI et ses bureaux.

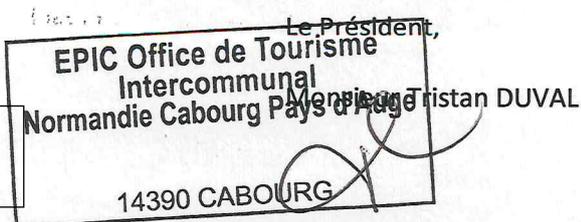
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Christine LE CALLONEC

Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
014-420522575-20220923-13-2022-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022